



Votre correspondant : Marie MAGNE
Ligne directe : 05 56 39 20 54
E-mail : m.magne@qualibat.com
N/Réf. : /14

Monsieur CHRISTIAN AUDIBERT
GERANT
CCM COMTE AUDIBERTI
LA TUILERIE
24500 ST AUBIN DE CADELECH

Bruges, le 10/10/2014

Objet : Notification de décision de la Commission

Cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint la notification de décision de la Commission qui s'est tenue le 30/09/2014 et relative à l'instruction de vos qualifications :

3511 - Fourniture et pose de menuiseries extérieures Mention Efficacité énergétique - travaux isolés
7122 - Isolation thermique par l'intérieur (Technicité confirmée) Mention Efficacité énergétique - travaux isolés

Vous trouverez ci-joint la notification de décision ainsi que le bon de commande de certificat, à nous retourner avec votre règlement.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Marie MAGNE
Chargée d'affaires



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2384-20140930-108537 (108537)

CCM COMTE AUDIBERTI
LA TUILERIE
24500 ST AUBIN DE CADELECH

COMMISSION D'EXAMEN

du :30/09/2014

NOTIFICATION

du :03/10/2014

Concerne

CCM COMTE AUDIBERTI
LA TUILERIE
24500 ST AUBIN DE CADELECH

SIRET : 440 771 350 00012

DÉCISION

QUALIFICATION

VALIDITÉ

3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures Attribution de la Mention Efficacité énergétique - travaux isolés	29/09/2018
7122	Isolation thermique par l'intérieur (Technicité confirmée) Attribution de la Mention Efficacité énergétique - travaux isolés	29/09/2018

MOTIVATION

Après examen du dossier, la Commission attribue la(es) qualifications à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général, dont certaines sont rappelées au verso de cette notification.

Président de la Commission d'Examen
Patrice CHARBONNIER

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer votre entreprise sur les décisions de la commission;
Vous trouverez au verso, le rappel de certaines des dispositions du Règlement général.*



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2384-20140930-108537

CCM COMTE AUDIBERTI
LA TUILERIE
24500 ST AUBIN DE CADELECH

COMMISSION D'EXAMEN

du : 30/09/2014

NOTIFICATION

du : 03/10/2014

SIREN : 440 771 350

DÉCISION	QUALIFICATION	VALIDITÉ
ATTRIBUTION	3511 Fourniture et pose de menuiseries extérieures	29/09/2018
ATTRIBUTION	7122 Isolation thermique par l'intérieur (Technicité confirmée)	29/09/2018

MOTIVATION

Après examen du dossier, la Commission attribue la(es) qualifications à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général, dont certaines sont rappelées au verso de cette notification.

Président de la Commission d'Examen
Patrice CHARBONNIER

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer votre entreprise sur les décisions de la commission;
Vous trouverez au verso, le rappel de certaines des dispositions du Règlement général.*